

RESUME

A l'image des années précédentes depuis 2007, le Réseau Climat & Développement (RC&D) a tenu son atelier annuel du 18 au 22 juin 2018 à Bamako, Mali. Ce fut le 12^{ème} atelier annuel qui a vu la participation d'une quarantaine de personnes, membre et partenaires du réseau. Les participants sont venus du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Djibouti, Sénégal et Togo.



Axé sur le thème : « Mieux planifier le développement local pour assurer la mise en cohérence avec les CDN et l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris », le 12^e atelier annuel a mis l'accent sur le rôle essentiel de la planification climatique et énergétique à l'échelle locale dans l'effectivité de l'accord de Paris dans les pays africains francophones. En effet, le RC&D a lancé les réflexions depuis quelques années sur la mise en œuvre de l'accord de Paris en proposant des pistes d'amélioration des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) ainsi que des analyses et recommandations pour le renforcement du rôle des acteurs non étatiques dans sa mise en œuvre. Le 12^e atelier annuel s'est inscrit dans cette série de réflexions autour de la lutte contre le changement climatique et l'atteinte des objectifs de l'accord de Paris et des ODD.

Durant cinq jours, les participants ont partagé des expériences pratiques à travers six séquences, à savoir : la contextualisation et enjeux de la territorialisation en lien avec le climat et le développement, la planification énergétique au niveau local, la planification de l'adaptation au niveau local dans le secteur de l'agriculture et l'eau, la consultation régionale sur l'engagement de la société civile dans le processus du Fonds vert pour le climat en Afrique, et enfin la formulation des recommandations, messages et argumentaires. L'atelier a également été l'occasion de faire le bilan des activités du réseau, présenter les perspectives pour 2018 et organiser l'Assemblée Générale constitutive du Réseau Climat & Développement.

A l'issue des travaux, des recommandations ont été formulées à l'endroit des différentes cibles, notamment les acteurs intervenant dans la planification locale : les décideurs nationaux (Etat), les partenaires techniques et financiers, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.



RECOMMANDATIONS ISSUES DES TRAVAUX DE L'ATELIER

SUR LA PLANIFICATION ENERGETIQUE LOCALE

1. A l'endroit des collectivités territoriales

- Identifier et valoriser les potentialités énergétiques locales dans la planification territoriale de l'énergie pour accroître l'accès des communautés locales à l'énergie et réduire la dépendance aux énergies fossiles et à la biomasse énergie
- Prendre en compte dans la planification énergétique locale, des actions visant la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue d'alléger le coût d'accès des communautés à l'énergie et réduire la pression sur les forêts et les ressources naturelles

2. A l'endroit des décideurs nationaux et des partenaires techniques et financiers (PTF)

- Renforcer l'appui technique et financier des initiatives gouvernementales et de la société civile, en matière de planification énergétique en vue du renforcement des capacités des collectivités en matière de planification énergétique et climatique
- Mettre en place un cadre de concertation entre l'état et les collectivités sur les questions énergétiques permettant d'assurer la cohérence et la complémentarité des actions à divers niveaux (local et central) et d'orienter l'Etat et les PTF pour le choix des technologies en matière d'énergie à promouvoir dans les collectivités.

3. A l'endroit des organisations de la société civile

- Assister les collectivités territoriales à toutes les étapes du processus de planification énergétique locale (diagnostic, élaboration, mise en œuvre, suivi évaluation)
- Renforcer la cohérence des actions de planification des collectivités en élaborant un kit de présentation des outils de planification existants et de leurs usages selon les contextes locaux
- Utiliser l'expertise de la société civile pour appuyer les collectivités à la réalisation des cartographies des potentiels de ressources et besoins énergétiques en proposant des méthodologies harmonisés et comparables

SUR LA PLANIFICATION DE L'ADAPTATION AU NIVEAU LOCAL POUR L'AGRICULTURE ET LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU

1. A l'endroit des collectivités territoriales

- Promouvoir et valoriser les informations climatiques, agro-météorologiques, les résultats de recherche et les savoirs endogènes pour améliorer les pratiques agricoles
- Mobiliser les eaux de surfaces et exploiter les eaux souterraines par le système des énergies renouvelables et une approche GIRE pour permettre aux communautés de disposer suffisamment d'eau pour divers usages.

2. A l'endroit des décideurs nationaux et des partenaires techniques et financiers

- Sécuriser le foncier pour promouvoir l'agriculture paysanne
- Regrouper les PTF en consortium thématique (agriculture/eau) pour mieux orienter les financements

- Mettre à disposition des données sur la vulnérabilité des localités pouvant aider à la planification liée à l'adaptation
- Faire en sorte que les politiques nationales en cours d'élaboration ou déjà élaborées favorisent le développement et l'application de politiques agricoles et de gestion des ressources en eau climato-compatibles au niveau local.

3. A l'endroit des organisations de la société civile

- Faire un plaidoyer pour l'adoption, au niveau local, de bonnes pratiques basées sur l'agro-écologie, l'agroforesterie et gestion intégrée des ressources en eau
- Assister les organisations paysannes dans la valorisation des connaissances endogènes et faciliter l'appropriation de nouvelles techniques adaptées au contexte local dans le secteur de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

A ces recommandations s'ajoutent des recommandations transversales qui s'appliquent aussi bien à la planification énergétique locale qu'à la planification de l'adaptation au niveau local pour l'agriculture et la gestion des ressources en eau.

- Les collectivités territoriales doivent prendre en compte le genre dans la planification énergétique locale et l'adaptation aux changements climatiques
- Les décideurs nationaux et les partenaires techniques et financiers doivent faciliter l'accès des communautés à la base au financement climat pour l'adaptation aux changements climatiques et l'accès aux énergies renouvelables
- Les décideurs nationaux et les partenaires techniques et financiers doivent produire et diffuser des recueils de bonnes pratiques soutenues par les organisations de la société civile (pratiques agricoles climato-compatibles, d'accès aux systèmes énergétiques, de développement des énergies renouvelables, d'efficacité énergétique)
- Les décideurs nationaux, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civile doivent former, informer et sensibiliser les collectivités, communautés locales et autochtones et autres parties prenantes aux enjeux de la planification énergétique (mesures à mettre en œuvre, dispositifs pour assurer la durabilité des initiatives) et de la planification locale
- Les décideurs nationaux et les organisations de la société civile doivent accompagner les collectivités à se doter d'outils opérationnels de planification énergétique locale et de planification de l'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau.